

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés ce jour et en fonction des demandes exprimées par les établissements scolaires, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Claude Nicolas Ledoux pour le déplacement de 31 élèves à Pavie (Italie) du 8 au 16 mars 1997 (échange scolaire).

- 2 808 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Ledoux pour l'accueil de 39 élèves de Pavie du 6 au 11 avril 1997 (échange scolaire).

- 3 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 21 au 27 avril 1997 (échange scolaire).

- 1 000 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 17 élèves à Böblingen (Allemagne) du 8 au 14 avril 1997 (échange scolaire).

- 900 F au foyer socio-éducatif du Lycée St-Jean pour le déplacement de 12 élèves à Cheltenham (Angleterre) du 3 au 11 mars 1997 (échange scolaire).

- 756 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pasteur pour le déplacement de 15 élèves à Fribourg (Allemagne) du 3 au 9 mars 1997 (échange scolaire).

- 1 260 F au foyer socio-éducatif du Lycée Pasteur pour l'accueil de 15 élèves de Fribourg du 24 au 30 avril 1997 (échange scolaire).

- 4 150 F à l'Association socio-éducative du Lycée St-Paul pour le déplacement de 25 élèves à Pavie (Italie) du 4 au 12 avril 1997 (échange scolaire).

- 8 000 F au foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel Montjoux pour le déplacement de 24 élèves à Dewsbury (Angleterre) du 8 au 23 mars 1997 (échange scolaire).

- 2 300 F au foyer socio-éducatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 31 élèves à Linden (Allemagne) du 11 au 18 mars 1997 (échange scolaire).

En cas d'accord, la dépense, soit 29 174 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1997, chapitre 92.06.65748.94036 - CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.